

NOTICE DE REDACTION DU MANDAT à la CNRA

Quelques rappels, afin de remplir correctement votre mandat à la Confédération Nationale des Radios Associatives, il est nécessaire d'y retrouver :

- LE MODE DE REGLEMENT (en direct ou par votre fédération)
- LE TAMPON DE LA RADIO
- LA SIGNATURE DE LA PRESIDENCE ET NON PAS P/ORDRE
- LE NUMERO SIRET DE L'ASSOCIATION
- LE NUMERO D'INSCRIPTION EN PREFECTURE COMMENCANT PAR W (excepté pour les radios d'Alsace).
- CETTE ANNEE, LE NOMBRE DE SALARIES AU 31/12/2022 (pour la mesure de représentativité patronale)
- LE NUMERO DE CLIENT SACEM
- LE NUMERO DE COMPTE SACEM

Ces derniers éléments sont exigés par la SACEM pour valider l'appartenance de votre radio à la CNRA et donc vous appliquer la réduction de 5% au versement de la redevance due.

A ce propos comme l'année passée, les trésoriers de la CNRA transmettent le tableau des radios adhérentes « Document unique certifié exact et sincère » à la Direction régionale SACEM.

Dès réception de votre mandat signé et de votre cotisation, un reçu pour votre comptabilité vous sera envoyé par retour de mail.

Pour les règlements par chèque, merci de les adresser à notre trésorier :

Daniel CHAMSON
127.RUE DU SERRE DE RIEU
30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
Mél : daniel.chamson@gmail.com
Tel : 06 74 31 36 32

Le trésorier-adjoint de la CNRA
andre.kleczeck@cnra.eu
07 81 25 39 36